

Blois, le 8 mars 2022

CÉRÉMONIE DE REMISE DES LABELS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le lundi 7 mars 2022, à 17 h 30, s'est tenue, à l'Hôtel du département, la cérémonie de remise des labels du patrimoine 2020-2021 par la Fondation du Patrimoine. L'attribution de ce label pour une durée de cinq ans constitue une reconnaissance de la qualité patrimoniale d'immeubles non-protégés par l'État au titre des monuments historiques et permet à leurs propriétaires, sous conditions, de bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux. Près d'une cinquantaine de bénéficiaires ont été labellisés lors de cette cérémonie traditionnelle organisée depuis 2004.

Organisme privé indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la **Fondation du Patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine et vise à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.** Elle participe ainsi chaque année à la préservation de plus de 3 000 édifices (églises, théâtres, moulins, musées...) partout en France.

L'intervention de la Fondation du Patrimoine sous la forme de labellisation peut permettre à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier particulièrement représentatif en matière de patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques, de bénéficier de déductions fiscales et de subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde, de mise en valeur ou de restauration sur une période de 5 ans.

Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins), situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants, en Site Patrimonial Remarquable (SPR), en site classé au titre du code de l'environnement ou encore, en dehors de ces zones, caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.

La Fondation du Patrimoine appuie son action sur un réseau de délégations régionales et départementales. **Depuis 2001, le conseil départemental attribue une subvention de fonctionnement pour la constitution d'un fonds d'intervention créé par la Fondation et destiné à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation fiscale en faveur des particuliers réalisant des travaux sur des immeubles non protégés présentant un intérêt historique ou architectural.**

Philippe Guet, Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, et **Olivier de Vallois** Délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, ont successivement pris la parole avant que chacun des projets labellisés fasse l'objet d'une présentation.

« Au-travers de la subvention de fonctionnement versée depuis 2001 et de la cérémonie officielle de remise des labels organisée dans ses murs depuis 2004, le conseil départemental est fier de soutenir cette initiative de valorisation du patrimoine méconnu de Loir-et-Cher » déclare **Philippe Guet**.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Puis les plaques qui seront apposées sur chacun des bâtiments restaurés ont été remises aux bénéficiaires par les membres de la Fondation du Patrimoine au terme de la cérémonie.

Les cérémonies de remise des labels 2020 et 2021 n'ayant pu être organisées en raison de la crise sanitaire, les labels remis cette année concernent une cinquantaine de chantiers réalisés depuis le 4^e trimestre 2019 jusqu'en 2021 :

- **11 au titre de 2019**, situés sur les communes de Cellettes, Chambon-sur-Cisse, La Ferté Saint-Cyr, Les Montils, Mer, Montoire-sur-le-Loir, Montrichard, Pontlevoy, Vendôme et Vineuil ;
- **17 au titre de 2020**, situés sur les communes de Bourré, Cour-sur-Loire, Landes-le-Gaulois, Le Controis-en-Sologne (Ouchamps), Meusnes, Mondoubleau, Pezou, Pontlevoy, Saint-Claude-Diray, Santenay, Sougé, Vendôme, Veuzain-sur-Loire (Onzain), Vineuil et Yvoy-le-Marron ;
- **21 au titre de 2021**, répartis sur les communes de Blois, Cellettes, Fréteval, La Ferté Beauharnais, Mer, Millancay, Monthou-sur-Cher, Montoire-sur-le-Loir, Montrichard, Neung-sur-Beuvron, Saint-Dyé-sur-Loire, Soings-en-Sologne, Valencisse (Chambon-sur-Cisse et Orchaise), Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse), Vendôme et Villedieu-le-Château.

Pour en savoir plus :

- [Bienvenue sur le site de la Fondation du patrimoine \(fondation-patrimoine.org\)](http://fondation-patrimoine.org)
- [Défiscaliser les travaux | Fondation du patrimoine \(fondation-patrimoine.org\)](http://fondation-patrimoine.org)

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

